

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

3

Assemblée du :

14 JUIN 2016

Résolution numéro :

CA-2016-198

Recommandation STM-5144-09-15-60

D'ADJUGER à l'entreprise « Sanexen Services Environnementaux inc. », le contrat pour le Bloc 1-Matières dangereuses résiduelles en contenants des Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenant, en vrac et celles contaminées au BPC de la STM, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018, au montant de 480 711,00 \$, plus les taxes de 71 986,48 \$, pour un montant maximum total de 552 697,48 \$ toutes taxes incluses le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5144-09-15-60 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'ADJUGER à l'entreprise « Sanexen Services Environnementaux inc. », le contrat pour le Bloc 2-Matières dangereuses contaminées aux BPC des Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenant, en vrac et celles contaminées au BPC de la STM, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018, au montant de 55 570,00 \$, plus les taxes de 8 321,62 \$, pour un montant maximum total de 63 891,62 \$ toutes taxes incluses le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5144-09-15-60 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 4.633.053,15 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable ING. INFRASTRUC. ET PROJ. MAJ.

Nom François Chamberland

Titre Directeur exécutif

Date : 18 mai 2016

Signature :  pour F. Chamberland

D.E. responsable S.O.

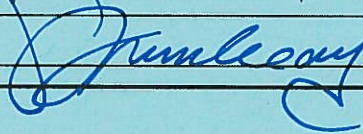
Nom S.O.

Titre S.O.

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :



Exposé du besoin

Au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2)*, les contenants de graisses usées, diluants à peinture, solvants, antigels, chiffons et absorbants usés, etc., sont considérés comme matières dangereuses (regroupées dans le contrat du Bloc 1). Les équipements de la STM ne permettent pas d'effectuer leur élimination dans nos installations. Un contrat de services est donc requis pour se conformer à la Loi.

Bien que la majorité des produits contaminés aux BPC soient souvent des objets de consommation domestique, comme les ballasts de fluorescents, et étant donné le volume généré à la STM, l'ensemble des matières (ballasts et condensateurs) nécessite que l'on fasse affaire avec des fournisseurs qui peuvent garantir le traitement approprié de ces matières, conformément aux exigences environnementales (ces matières sont regroupées dans le contrat du Bloc 2).

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision : 23/03/2016
CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED :

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5144-09-15-60 (Adjudication)

Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenants, en vrac et celles contaminées aux BPC de la STM

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> De gré à gré |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> Sur invitation |
| <input type="checkbox"/> Prolongation | <input checked="" type="checkbox"/> Public |
| <input type="checkbox"/> Levée d'options | <input type="checkbox"/> Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents
d'appel d'offres: 16

Nombre de soumissions déposées: 9

Annexes jointes

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Analyse juridique | <input checked="" type="checkbox"/> Analyse technique |
| <input type="checkbox"/> Analyse des prix | <input type="checkbox"/> Analyse de qualité |
| <input type="checkbox"/> Rapport d'analyse des soumissions | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires | |
| <input type="checkbox"/> Autres annexes | |

description:

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : S.O

Date: (jj/mm/an)

Comité : S.O.

Date: (jj/mm/an)

Démarche et conclusion

La démarche de l'appel d'offres

Un avis a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le mercredi 20 janvier 2016. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le mardi 16 février 2016.

Le marché

L'appel d'offres s'adresse à toutes les entreprises œuvrant dans le domaine du transport et l'élimination des matières dangereuses, selon leurs spécialités (contenants, vrac ou BPC). Ce marché est concurrentiel.

Analyse des soumissions et processus d'adjudication

« Seize » (16) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et « Neuf » (9) d'entre elles ont déposé une offre. Pour le Bloc 1-Matières dangereuses résiduelles en contenants, « huit » (8) entreprises ont déposé une offre. Suite à l'analyse de conformité, il s'est avéré que le premier et le deuxième plus bas soumissionnaires, soit les entreprises « Clean harbors Québec inc. » et « Revolution Environmental Solutions LP », ont été déclarés non-conforme. Le troisième soumissionnaire, déclaré conforme est l'entreprise « Sanexen Services Environnementaux inc. ».

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

Développement durable Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

La gestion des matières dangereuses conformément aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et le respect des exigences légales sont des éléments du système de gestion environnementale que la STM met en place, conformément à la norme ISO 14001 (Chantier 5 du plan DD 2020 : réduire son empreinte écologique).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

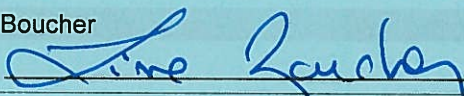
Nom: Stéphane Demers

Titre: Administrateur de contrats

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 16/05/2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5144-09-15-60 (Adjudication)

Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenants, en vrac et celles contaminées aux BPC de la STM

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre	84860	84860	Multiple	
Compte	552220	552220	552220	
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	552.697,48	63.891,62	4.016.464,05	4.633.053,15

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 01 07 2016 à 30 06 2018
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	1.007.404,46\$	2.014.808,93\$	1.007.404,46\$	4.029.617,85\$
(B) TPS	50.370,22\$	100.740,45\$	50.370,22\$	201.480,89\$
(C) TVQ	100.488,59\$	200.977,19\$	100.488,59\$	401.954,37\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	1.158.263,27\$	2.316.526,57\$	1.158.263,27\$	4.633.053,11\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	100.614,52\$	201.229,04\$	100.614,52\$	402.458,08\$
(F) Montant net (D - E)	1.057.648,75\$	2.115.297,53\$	1.057.648,75\$	4.230.595,03\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 27/5/2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5144-09-15-60 (Adjudication)

Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenants, en vrac et celles contaminées aux BPC de la STM

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

D'ADJUGER à l'entreprise « Veolia ES Canada Services industriels inc. », le contrat pour le Bloc 3-Matières dangereuses résiduelles en vrac des Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenant, en vrac et celles contaminées au BPC de la STM, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018, au montant de 3 493 336,85 \$, plus les taxes de 523 127,20 \$, pour un montant maximum total de 4 016 464,05 \$ toutes taxes incluses le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5144-09-15-60 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Pour le quatrième soumissionnaire au Bloc 1, soit « Veolia ES Canada Services industriels inc. » la conformité n'a pas été établie, car il aurait dû fournir des documents manquants, mais comme il n'était pas le plus bas soumissionnaire, la STM ne les a pas sollicités. Les autres soumissionnaires du Bloc 1 sont tous non-conformes. Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

Pour le Bloc 2-Matières dangereuses résiduelles contaminées aux BPC, « six » (6) entreprises ont déposé une offre et « deux » (2) sont conformes. Pour les autres soumissionnaires, la conformité n'a pas été établie, car ils auraient dû fournir des documents manquants, mais comme ils n'étaient pas les plus bas soumissionnaires, la STM ne les a pas sollicités. Suite à l'analyse de conformité, il s'est avéré que le plus bas soumissionnaire, soit « Aevitas inc. » a été déclaré non-conforme (ne possède pas le permis de transport requis). Le deuxième plus bas soumissionnaire, déclaré conforme, est « Sanexen Services environnementaux inc. ». Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat. Le troisième plus bas soumissionnaire, Chem Tech Environnement inc. a aussi été déclaré conforme.

Pour le Bloc 3-Matières dangereuses résiduelles en vrac, « cinq » (5) entreprises ont déposé une offre. Suite à l'analyse de conformité, il s'est avéré que le premier et le deuxième plus bas soumissionnaires, soit les entreprises « Clean Harbors Québec inc. » et « Revolution Environmental Solutions LP », ont été déclarés non-conforme. Le troisième soumissionnaire déclaré conforme est l'entreprise « Veolia ES Canada Services industriels inc. ». Pour le quatrième soumissionnaire au Bloc 3, soit « Beauregard fosses septiques ltée », il est non-conforme. Pour le cinquième soumissionnaire, soit « Sanexen Services environnementaux inc. », la conformité n'a pas été établie, car il aurait dû fournir des documents manquants, mais comme il n'était pas le plus bas soumissionnaire, la STM ne les a pas sollicités. Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat... (voir suites)

SOMMAIRE EXÉCUTIF - Suite de la rubrique

Objet: Appel d'offres STM-5144-09-15-60 (Adjudication)
Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenants, en vrac et ...

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Option(s) de renouvellement

L'appel d'offres prévoit une seule option de renouvellement de vingt-quatre (24) mois supplémentaires aux prix soumis pour cette option.

Règle d'adjudication

Comme le prévoit la règle d'adjudication de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des blocs du contrat.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

SOMMAIRE EXÉCUTIF - Suite de la rubrique

Objet: Appel d'offres STM-5144-09-15-60 (Adjudication)
Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenants, en vrac et ...

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

La Société, par ses activités, produit des solutions détergentes usées, des eaux huileuses et des boues contaminées par des hydrocarbures, considérés en raison de leurs propriétés, comme des matières dangereuses. La STM n'a pas les installations et les autorisations requises pour éliminer ou pour traiter ces matières dangereuses. L'enlèvement des matières dangereuses accumulées dans les réservoirs et l'entretien nécessaire des réseaux de drainage des installations de la STM, en plus de permettre de respecter la réglementation de la ville de Montréal pour le rejet des eaux industrielles, permettent d'assurer la disponibilité opérationnelle des équipements tels que les vérins, les laveurs de pièces d'autobus et de métro (ces matières sont regroupées sous le Bloc 3).

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Direction entretien des infrastructures en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Estimation

Pour le Bloc 1, l'estimation de contrôle pour ce contrat est de 559 743,73 \$ toutes taxes incluses, le prix soumis de 552 697,48 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 7 046,25 \$ (1,3 % favorable). Pour le Bloc 2, l'estimation de contrôle pour ce contrat est de 75 433,85 \$ toutes taxes incluses, le prix soumis de 63 891,62 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 11 542,23 \$ (15,3 % favorable). L'écart de l'estimation des blocs 1 et 2 est dû à une surévaluation du taux d'inflation annuel utilisé (respectivement 2,5 % et 3,5 %). Pour le Bloc 3, l'estimation de contrôle pour ce contrat est de 6 460 746 \$ toutes taxes incluses, le prix soumis de 4 016 464,05 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 2 444 281,95 \$ (38 % favorable). L'écart de l'estimation est dû à l'utilisation d'une moyenne des prix qui ont été fournis par les fournisseurs conjugués à un taux d'inflation utilisé de 2,5 % par année.

Pour le Bloc 1, les prix unitaires obtenus pour le présent contrat représentent une augmentation de 4,25 % par rapport au dernier prix payé par la STM. Le bordereau des prix a varié, et plusieurs matières dangereuses se sont ajoutées. Le comparatif a donc été établi seulement sur les éléments communs. Il n'existe pas de tendance clairement identifiable au niveau des prix, le prix pour l'élimination de certaines matières ayant diminué parfois de 66 % alors que le prix pour d'autres a augmenté jusqu'à 240 %.

Pour le Bloc 2, les prix unitaires obtenus pour le présent contrat représentent un écart de 9 180 \$ (14,2 % favorable) par rapport au dernier prix payé par la STM. Cet écart s'explique par la diminution du prix pour l'élimination des ballasts.

Pour le Bloc 3, aucune comparaison n'est possible entre les prix soumis au présent contrat, car le bordereau des prix a été remanié avec une approche différente. Cependant, les prix pour l'élimination des matières à la tonne métrique ont augmenté de 35,5 %, et celui de la décontamination des camions a diminué de 30,5 %, mais ces deux éléments ne représentent que 40 % de la valeur du contrat total.

SOMMAIRE EXÉCUTIF - Suite de la rubrique

Objet: Appel d'offres STM-5144-09-15-60 (Adjudication)
Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en contenants, en vrac et ...

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Historique du/des contrat(s) précédent(s)

Contrat : STM-4300-07-12-60

Nature de l'autorisation : (Contrat de base), Résolution CA-2012-382

Montant autorisé TTI (sans contingence) : 858 253,00 \$ (B1=704 935,00 \$; B2=117 319,00 \$)

Période couverte par l'autorisation : du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2015

Adjudicataire : B1=New Alta; B2=Chemtech Environnement inc.

Contrat : STM-4300-07-12-60

Nature de l'autorisation : (Option de renouvellement et cession de contrat), Résolution CA-2015-160

Montant autorisé TTI (sans contingence) : 343 301,41 \$ (B1=257 772,40 \$; B2=40 815,48 \$)

Période couverte par l'autorisation : du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Adjudicataire : B1=Revolution Environmental Solutions LP; B2=Chemtech Environnement inc.

Contrat : STM-4444-02-13-60

Nature de l'autorisation : (Contrat de base), Résolution CA-2013-148

Montant autorisé TTI (sans contingence) : 1 921 557 \$

Période couverte par l'autorisation : du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015

Adjudicataire : Veolia ES Canada Services industriels inc.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Contrat : STM-4444-02-13-60

Nature de l'autorisation : (Augmentation d'enveloppe), Résolution CA-2014-300

Montant autorisé TTI (sans contingence) : 973 609,00 \$

Période couverte par l'autorisation : du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015

Adjudicataire : Veolia ES Canada Services industriels inc.

Contrat : STM-4444-02-13-60

Nature de l'autorisation : (Option de renouvellement), Résolution CA-2015-123

Montant autorisé TTI (sans contingence) : 2 072 960,16 \$

Période couverte par l'autorisation : du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Adjudicataire : Veolia ES Canada Services industriels inc.

À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 4

Assemblée du: 14 JUIN 2016

Résolution numéro: CA-2016-195

Recommandation STM-5417-06-16-36 - Services professionnels additionnels avec Groupe Altus

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire additionnelle d'un maximum de 36 007,83 \$, plus les taxes de 5 392,17 \$ pour un total de 41 400,00 \$ toutes taxes incluses, pour les services professionnels du Groupe Altus, une firme d'évaluateurs agréés, agissant en tant qu'expert en évaluation pour le compte de la Société de Transport de Montréal dans le cadre de l'acquisition des propriétés requises pour la construction du centre de transport Stinson.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

41.400,00 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable: Ing., infrastructures et projets majeurs

Nom: François Chamberland

Titre: Directeur exécutif

Date: 2016/06/09

Signature: 

D.E. responsable: S/O

Nom S/O

Titre S/O

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée: 

Exposé du besoin

La STM a retenu les services du Groupe Altus pour agir en tant qu'expert pendant l'instance d'expropriation concernant le centre de transport Stinson, notamment quant au calcul des indemnités et assistance à notre procureur externe dans la négociation des règlements. L'enveloppe budgétaire allouée est épuisée alors que les services de l'expert sont encore requis pour mener à terme les derniers dossiers. Ainsi, pour la suite des dossiers des propriétaires expropriés, les services sont requis pour la préparation de l'audition de l'appel du jugement du Tribunal administratif du Québec (TAQ) prévu en avril 2017. Aussi, des services sont toujours requis afin d'assister notre procureur dans la préparation des plaidoiries prévues les 6 et 7 juillet prochains devant le TAQ, dans le dossier d'un des locataires expropriés. Il est donc requis d'obtenir une enveloppe additionnelle pour les services professionnels du Groupe Altus afin de permettre à la STM de parachever les dossiers contestés.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision: 01/06/2016

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED: RS-GP-EF-GN-GEN-9999-20362

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-5417-06-16-36 - Services professionnels additionnels avec Groupe Altus

Démarche, solution proposée et conclusion

Honoraires additionnels :

Le coût pour les services offerts par le Groupe Altus a atteint l'enveloppe budgétaire autorisée de 843 410,00 \$ (TTI) (Résolutions DG-10-224, DG-14-051, CA-2014-200, CA-2015-202). Cette firme a été retenue pour son expertise en évaluation des propriétés, pour valider les dommages, pour assister notre procureur externe dans les dossiers d'expropriation dans la négociation avec les propriétaires, les locataires et lors des auditions au TAQ à titre d'expert, pour l'acquisition des propriétés requises pour la construction du centre de transport Stinson.

Il reste quatre (4) dossiers sur dix-sept (17) à régler, dont trois (3) dossiers propriétaires expropriés et un (1) dossier locataire exproprié. Pour un des dossiers des propriétaires expropriés, nous sommes en l'attente du résultat de l'opération cadastrale pour compléter la transaction. Pour les deux (2) autres dossiers propriétaires expropriés, ces derniers ont fait appel du jugement du TAQ et l'audition serait tenue vers le 5 et 6 avril 2017.

Quant au dossier locataire exproprié, Menuiserie Mont-Royal (MMR), l'audition s'est tenue pendant plusieurs jours du mois de mai et les plaidoiries sont prévues pour le 6 et 7 juillet 2016.

Ainsi, la firme d'évaluateurs nous a fourni un estimé pour les honoraires additionnels au montant de 31 311 \$ plus taxes, auquel montant nous ajoutons une réserve de 4 696 \$ advenant que les auditions devant le TAQ se prolongent ou que les travaux estimés pour la préparation soient plus importants.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date:

JJ MM AAAA

Comité: S/O

Date:

JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

La STM agit en employeur responsable en se dotant de services professionnels, (Chantier 8 du plan de développement 2020 de la STM).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

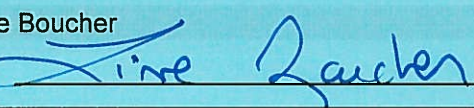
Nom: Robin Bouffard

Titre: Administrateur immobilier

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 8/6/2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-5417-06-16-36 - Services professionnels additionnels avec Groupe Altus

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551190			
Ordre interne	279015			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-109-1			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	41.400,00\$			41.400,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 15 06 2016 à 30 06 2017
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	36.007,83\$	0,00 \$	0,00\$	36.007,83\$
(B) TPS	1.800,39\$	0,00\$	0,00\$	1.800,39\$
(C) TVQ	3.591,78\$	0,00\$	0,00\$	3.591,78\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	41.400,00\$	0,00\$	0,00\$	41.400,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	3.596,28\$	0,00\$	0,00\$	3.596,28\$
(F) Montant net (D - E)	37.803,72\$	0,00\$	0,00\$	37.803,72\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Subvention :

Suite à une évaluation du dossier par le MTMDET, une subvention de 75% des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier a été allouée pour ce projet. La direction Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12/07/2012.

Financement :

La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-109-1 qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem
 Date: 13/6/2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM-5417-06-16-36 - Services professionnels additionnels avec Groupe Altus

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Les honoraires sont payables à taux horaire selon le contrat initial et les taux prévus à ce contrat. Les taux horaires sont sujets à une indexation de 2.5% à compter du 1er janvier 2011, l'enveloppe budgétaire tient compte de cette indexation.

Processus d'adjudication :

L'article 101 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) prévoit qu'un contrat de services professionnels peut être octroyé de gré à gré dans le cadre d'un recours devant un tribunal, ce qui a permis à la STM d'octroyer le contrat de services professionnels dont il est question au Groupe Altus sans procéder par appel d'offres sur invitation, tel que cela est prévu dans cette loi.

Crédits et imputation budgétaire :

Les montants sont prévus au règlement d'emprunt R-109, tel que modifié par le règlement R-109-1.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Historique:

Autorisation	Résolution	Montant autorisé (TTI)
Octroi du contrat	DG-10-224	346 243 \$
Augmentation du budget	DG-14-051	143 690 \$
Augmentation du budget	CA-2014-200	250 000 \$
Augmentation du budget	CA-2015-202	<u>103 477 \$</u>
Total :		843 410 \$

Enveloppe budgétaire additionnelle:

Objet	Montant demandé (TTI)
Préparation plaidoirie (MMR) :	19 600 \$
Préparation plaidoirie (Blue Bird) :	16 400 \$
Provision budgétaire (15%) :	<u>5 400 \$</u>
Total :	41 400 \$

Ce qui portera le contrat à un montant total de 884 810 \$.

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 5

Assemblée du: 14 JUIN 2016

Résolution numéro: CA-2016-196

Recommandation

D'octroyer à Gendron, Lefebvre et associés, un contrat pour des services professionnels d'arpenteur-géomètre pour compléter l'acquisition des droits immobiliers nécessaires à l'exploitation du prolongement du métro de Laval et le partage de ces droits entre l'Agence Métropolitaine de Transport (ci-après : AMT), ou tout autre organisme qui serait appelé à la remplacer, et la Société de transport de Montréal (ci-après : STM), pour un montant maximum de 104 370,00 \$, plus les taxes de 15 629,41 \$, pour un montant maximum de **119 999,41 \$** toutes taxes incluses.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

119.999,41 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable: Affaires juridiques

Nom: Sylvie Tremblay

Titre: Secrétaire générale et D.E. Affaires juridiques

Date: 1/06/2016

Signature: Sylvie Tremblay

D.E. responsable:

Nom

Titre

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée: Sylvie Tremblay

Exposé du besoin

Le 31 mars 2015, la STM a acquis les biens concernant le prolongement du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval de l'AMT, et ce, conformément au décret 173-2015 adopté le 11 mars 2015. Une entente générale de cession des actifs a été signée entre l'AMT et la STM, dans laquelle le ministre des Transports, le ministre des Finances et Financement-Québec sont intervenus. Cette entente prévoit que l'AMT s'engage à céder ultérieurement à la STM tous les droits immobiliers nécessaires à l'exploitation du métro.

De plus, l'AMT est propriétaire d'équipements contigus aux infrastructures du métro, celle-ci doit donc conserver des droits immobiliers requis à cet effet, ce qui demande un partage des droits entre la STM et l'AMT, ainsi que des ententes d'exploitation.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision: 26/05/2016

GED:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Services professionnels d'arpenteur-géomètre pour compléter l'acquisition des droits immobiliers nécessaires à l'exploitation du prolongement du métro de Laval et le partage de ces droits entre l'AMT et la STM

Démarche, solution proposée et conclusion

En 1998, afin d'acquérir les immeubles et autres droits immobiliers pour la construction du prolongement, l'AMT retenait les services professionnels d'arpenteur-géomètre de la firme Gendron, Lefebvre et associés. Cette firme a agi jusqu'au 31 mars 2015 pour le compte de l'AMT pour tout ce qui concerne les droits immobiliers reliés au prolongement du métro et la majorité des services professionnels de cette firme est presque terminée.

À partir du 1er avril 2015, la STM a pris la suite du dossier concernant les droits immobiliers du prolongement du métro. Afin de continuer ce contrat de services professionnels avec cette même firme, le 1^{er} avril 2015, la STM demandait au ministre des Affaires municipales la permission d'octroyer ce contrat, de gré à gré, et ce, sans avoir à procéder à un appel d'offres tel que le requiert le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* (RLRQ, c C-19, r.2), adopté conformément à l'article 103 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c.S-30.01). Le ministre autorisait la STM à octroyer un tel contrat le 16 novembre 2015.

Il est donc requis d'octroyer un contrat pour les services professionnels d'arpenteur-géomètre pour compléter l'acquisition des droits immobiliers nécessaires à l'exploitation du prolongement du métro de Laval et le partage de ces droits entre l'AMT et la STM.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date:

JJ MM AAAA

Comité:

Date:

JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM.

S/O

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par:

Nom: Josée Therriault

Titre: Notaire

Service: Affaires juridiques

Nom: Sylvain Joly

Titre: Directeur - Affaires juridiques

Signature: _____

Date: 1/04/2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Services professionnels d'arpenteur-géomètre pour compléter l'acquisition des droits immobiliers nécessaires à l'exploitation du prolongement du métro de Laval et le partage de ces droits entre l'AMT et la STM

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	230152			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-152			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	119.999,41\$			119.999,41

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de 01 06 2016 à 31 12 2016
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	104.370,00\$			104.370,00\$
(B) TPS	5.218,50\$	0,00\$	0,00\$	5.218,50\$
(C) TVQ	10.410,91\$	0,00\$	0,00\$	10.410,91\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	119.999,41\$	0,00\$	0,00\$	119.999,41\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	10.423,95\$	0,00\$	0,00\$	10.423,95\$
(F) Montant net (D – E)	109.575,46\$	0,00\$	0,00\$	109.575,46\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O


Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le Gouvernement du Québec, une subvention de 100 % a été allouée pour ce projet selon le décret no 173-2015. La direction Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 11 mars 2015.

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-152 qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Trésorier: 

Disponibilité des fonds ?

Date: 13/6/2016

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

6

Assemblée du :

14 JUIN 2016

Résolution numéro :

CA-2016-197

Recommandation STM-3916-10-10-60

D'AUTORISER une prolongation et une augmentation d'enveloppe du contrat de Services de transport de titres et d'argent par camions blindés pour la STM, adjugé à l'entreprise « Corporation Gardaworld Services de transport de valeurs Canada », pour une période maximale de cinq (5) mois à compter du 1er juillet 2016, pour montant de 575 000 \$, plus les taxes de 86 106,25 \$, pour un montant maximum de 661 106,25 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-3916-10-10-60 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER la directrice de la Chaîne d'approvisionnement à mettre fin à la prolongation avant le 30 novembre 2016 advenant l'adjudication du contrat STM-5274-01-16-60 ou advenant qu'un autre contrat de Services de transport de titres et d'argent par camions blindés soit adjugé.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

661.106,25 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable PLANIF. FINANCES & CONTROLE

Nom Linda Lebrun

Titre Directrice exécutive

Date :

13/6/2016

Signature :

D.E. responsable S.O.

Nom S.O.

Titre S.O.

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin

Le 5 avril 2016, la STM a procédé à l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres STM-5274-01-16-60, Services pour le transport de titres et d'argent par camions blindés pour la STM, et à cette date, les deux soumissions reçues sont toujours en processus d'analyse.

En effet, dans les documents d'appels d'offres, il est prévu que les soumissionnaires disposent d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture des soumissions pour obtenir leur accréditation auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Outre sa qualification de condition d'admissibilité, cette certification est également une exigence légale qui empêche tout organisme public de conclure un contrat de services d'une valeur de plus de 1 million de dollars sans cette autorisation.

Par conséquent, en attendant l'expiration du délai mentionné ci-haut, qui se produira le 4 juillet 2016 prochain, la présente prolongation est requise afin d'assurer les services durant la préparation d'un nouvel appel d'offres advenant le cas où les soumissionnaires n'obtiendraient pas leur accréditation dans le délai requis.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision :

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED :

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-3916-10-10-60 (Prolongation)

Titre de l'appel d'offres : Services de transport de titres et d'argent par camions blindés pour la STM

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> De gré à gré |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> Sur invitation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Public |
| <input type="checkbox"/> Levée d'options | <input type="checkbox"/> Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents
d'appel d'offres :

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Analyse juridique | <input type="checkbox"/> Analyse technique |
| <input type="checkbox"/> Analyse des prix | <input type="checkbox"/> Analyse de qualité |
| <input type="checkbox"/> Rapport d'analyse des soumissions | |
| <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires | |
| <input type="checkbox"/> Autres annexes | |

description:

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : S.O

Date: (jj/mm/an)

Comité : S.O.

Date: (jj/mm/an)

Démarche et conclusion

Justification de la prolongation (ou de l'augmentation)

Cette prolongation de contrat vise à assurer la disponibilité des services jusqu'à une période maximale du 30 novembre 2016 (5 mois). La modification du contrat constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature et est en conformité avec les quatre conditions prévues à la P.G. 4.10.

Nous avons déjà contacté Corporation GardaWorld Services de transport de valeurs afin de vérifier leur intérêt à prolonger les services pour une courte durée, aux mêmes termes et conditions et au prix actuel. Corporation GardaWorld Services de transport de valeurs nous a confirmé qu'il serait d'accord à prolonger les services aux mêmes termes et conditions pour une durée maximale de cinq (5) mois.

Le montant, pour la présente prolongation, est de 661 106,25 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 10 071 144,25 \$ toutes taxes incluses.

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

Développement durable Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

La STM agit en employeur responsable en se dotant de service professionnel de transport de titres et d'argent par camion blindés et assurant ainsi la sécurité des employés de la STM (Chantier 8 du plan de développement durable).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

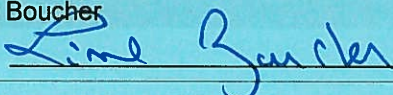
Nom: Stéphane Demers

Titre: Administrateur de contrats

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 13/6/2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: STM-3916-10-10-60 (Prolongation)
Titre de l'appel d'offres : Services de transport de titres et d'argent par camions blindés pour la STM

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre	18300			
Compte	553320			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	661.106,25			661.106,25

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 01 07 2016 à 30 11 2016
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	575.000,00\$			575.000,00\$
(B) TPS	28.750,00\$	0,00\$	0,00\$	28.750,00\$
(C) TVQ	57.356,25\$	0,00\$	0,00\$	57.356,25\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	661.106,25\$	0,00\$	0,00\$	661.106,25\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	57.428,13\$	0,00\$	0,00\$	57.428,13\$
(F) Montant net (D - E)	603.678,12\$	0,00\$	0,00\$	603.678,12\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

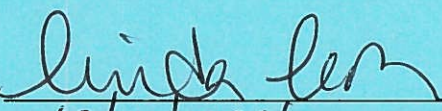
La STM agit en employeur responsable en se dotant de service professionnel de transport de titres et d'argent par camion blindés et assurant ainsi la sécurité des employés de la STM (Chantier 8 du plan de développement durable).

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 
Date: 13/01/2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM-3916-10-10-60 (Prolongation)

Titre de l'appel d'offres : Services de transport de titres et d'argent par camions blindés pour la STM

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Lors de sa séance tenue le 18 mai 2011, le conseil d'administration a autorisé l'adjudication du contrat de Services pour le transport de titres et d'argent par camions blindés pour la STM (STM-3916-10-10-60) par la résolution CA-2011-138. Ce contrat se termine le 30 juin 2016 et doit en conséquence être prolongé.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Historique du contrat précédent

Contrat : STM-3916-10-10-60

Nature de l'autorisation : (Contrat de base), Résolution CA-2011-138

Montant autorisé TTI (sans contingence) : 8 961 940,95 \$

Période couverte par l'autorisation : du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016

Adjudicataire : G4S Solutions valeurs (Canada) Ltée

Le 30 mars 2014, GardaWorld a acquis G4S Solutions valeurs (Canada) Ltée.